FICHE 39

39 Les lieux intermédiaires et indépendants

Les lieux intermédiaires et indépendants, divers par nature, disposent d'un fort ancrage local.

Ils tissent des liens durables entre des réseaux d'acteurs — locaux, culturels, associatifs, sociaux —, d'habitants, ou d'équipes artistiques, qu'ils nourrissent par la richesse de leurs propositions (ateliers de pratique artistique, spectacles, éducation artistique, restauration, espaces de travail mutualisés, recyclerie etc.).

Ils peuvent être ancrés dans des zones peu pourvues en équipements culturels ou en disposant, en zone urbaine ou rurale. Ils sont vecteurs à l'échelle locale d'émulation autant que de rencontres entre équipes artistiques et habitants éloignés socialement ou géographiquement des offres culturelles.

Les lieux intermédiaires et indépendants, souvent à l'initiative de collectifs ou de compagnies, sont à la fois les premiers contacts des habitants avec l'art et le spectacle vivant, un lien quotidien dans un quartier, des laboratoires des formes les plus innovantes et des plus belles utopies.

Par leur connaissance fine de leur territoire, ils participent ainsi de manière privilégiée au repérage et/ou à la diffusion de nouvelles propositions et formes artistiques, favorisant l'émergence et la divergence de la création dans sa diversité.

Enfin, ils ont souvent un rôle moteur et structurant pour des équipes artistiques en développement, auxquelles ils peuvent fournir conseils, ingénierie, expertise notamment sur les aspects administratifs.

Maillon essentiel du secteur au même titre que les réseaux institutionnels, ils s'appuient sur une économie mixte, couplant subventions ponctuelles au projet et ressources propres.

La revalorisation de ces gestes artistiques et ces relations réinventées aux territoires et à leurs habitants nécessite des soutiens pérennes aux compagnies et lieux, en partenariats croisés entre l'État et les collectivités. Elle implique un rééquilibrage des moyens dont bénéficient ces projets et les structures labellisées, indexés sur des coûts de travail et de fonctionnement non minimisés.

Il nous semble ainsi primordial de soutenir financièrement le développement de lieux intermédiaires et indépendants initiés par des artistes, des collectifs, des équipes artistiques afin qu'ils puissent faire vivre le travail artistique sur un territoire choisi et mener un travail de terrain lié aux particularités et atouts de leur territoire d'implantation.

CONVENTIONNEMENT DES LIEUX INTERMÉDIAIRES

Afin de favoriser la réalisation de ces actions participant à la démarche globale de ces structures, nous proposons la mise en place d'un conventionnement.

Le conventionnement de ces lieux vise à a minima couvrir les charges fixes de la structure (masse salariale, fluides, loyers). Il est cumulable avec les aides spécifiques liées aux différents projets et au développement de la diffusion dans ces lieux.

Ce conventionnement œuvre de manière connexe à l'aide à la résidence à destination des équipes artistiques (voir « Aide à la résidence et aux laboratoires des équipes dans les lieux hors label ») en permettant leur accueil, sans frais supplémentaires. Il concourt aux possibilités d'accompagnement des compagnies par les lieux.

PERMETTRE L'ACCUEIL EN RÉSIDENCE DANS LES LIEUX INTERMÉDIAIRES

Les dispositifs d'aide à la résidence sont orientés vers les accueils par les lieux intermédiaires.

L'aide est attribuée en numéraire à l'équipe artistique, qui pourra se voir facturer des frais d'accueil (hébergements, repas…) par le lieu intermédiaire.

Cette aide est cumulable avec les autres dispositifs de soutien à la création et à la diffusion.

FAVORISER LA MUTUALISATION À L'ÉCHELLE DES LIEUX INTERMÉDIAIRES

Les relations partenariales nouées par un lieu intermédiaire d'une part, son lien avec les équipes artistiques du territoire d'autre part, permettent le développement de projets innovants, de mutualisation d'espaces de travail (mutualisation d'espaces de stockages, de bureaux), de réflexions sur des fonds solidaires de développement ou de mutualisation des pratiques de diffusion etc.

Ces démarches de mutualisation, outre l'apport en termes de moyens, contribuent à la structuration des compagnies du territoire, notamment celles en émergence, et favorisent le lien entre des équipes artistiques à différentes étapes de leur développement.

Initier ce type de projets nécessite un investissement initial et un suivi dans le temps comportant une importante part de coordination.

Nous proposons donc de valoriser et d'accompagner le développement de projets de mutualisation mis en place par les acteurs artistiques du territoire au sein des lieux intermédiaires et la création d'une aide spécifique.